



Réf. Farde e-Assemblées : 2457896

N° OJ : 44

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/05/2022

**Objet :** Archives de la Ville de Bruxelles.- Accord avec l'Université d'Anvers sur l'utilisation d'images numériques de plaques de verre pour la projection de lanterne magique.

Le Conseil communal,

Considérant que les Archives de la Ville de Bruxelles conservent une collection de 1.266 plaques en verre pour la projection de lanterne magique ;

Considérant l'intérêt pour cette collection de la part du projet B-Magic de l'Université d'Anvers qui étudie l'impact culturel de la lanterne magique en Belgique, en partenariat avec d'autres universités en Belgique et à l'étranger et avec une école d'Art ;

Considérant le souhait de B-Magic de numériser la collection de plaques en verre pour la projection sur lanterne magique du service des Archives de la Ville de Bruxelles et les stocker sur le site B-Magic Cloud, qui est interne à l'Université d'Anvers ;

Considérant que le Service des Archives de la Ville de Bruxelles marque son accord pour cette collaboration, qui cadre avec ses missions et valorise ses collections ;

Vu l'avis positif du Service Juridique concernant l'accord d'utilisation établi par le Service des Archives ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : l'accord d'utilisation d'images numériques de plaques de verre pour la projection de lanterne magique, à conclure entre la Ville de Bruxelles, d'une part, et l'Université d'Anvers, d'autre part, est adopté.

Annexes :

[AE/convention fr \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)